



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Service environnement

Biodiversité Forêt Chasse

Charleville-Mézières, le 27/04/2018

Synthèse des observations du public

relatives au projet d'arrêté préfectoral fixant les minimums et maximums des plans de chasse de grands gibiers pour la campagne 2018-2019

Affaire suivie par : Victoria Seidenglanz
Tel : 03 51 16 51 20
Fax : 03 24 37 51 17
@ : victoria.seidenglanz@ardennes.gouv.fr

Le projet d'arrêté préfectoral fixant les minimums et maximums des plans de chasse de grands gibiers pour la campagne 2018-2019, a fait l'objet d'une consultation du public du 16 avril 2018 au 26 avril 2018 via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.